

Les Conseils communaux des  
communes membres de l'AESC  
Les membres de l'assemblée  
des délégués de l'AESC  
Madame et Messieurs les membres  
du Comité de direction

Pensier, le 27 avril 2022

Mesdames et Messieurs les Syndics,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,  
Madame et Messieurs les membres du Comité de direction,

Nous vous informons que la prochaine assemblée des délégués aura lieu le

**Mercredi 25 mai 2022 à 17h00**  
**Salle paroissiale**  
**Route de l'Eglise 31, 1756 Onnens**

selon l'ordre du jour suivant :

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2021
3. Élections statutaires
4. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2021
  - 4.1 *présentation*
  - 4.2 *préavis de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision*
  - 4.3 *approbation des comptes*
5. Divers

Selon l'article 9 des nouveaux statuts, chaque commune distribue librement ses voix à ses délégués. Un seul délégué par commune peut désormais représenter toutes les voix de sa commune.

Nous rappelons la répartition actuelle des voix :

- Courtepin : 5 délégués
- Belfaux, Corminboeuf et Givisiez : 3 délégués
- Toutes les autres communes : 2 délégués

Nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Délégués, Madame et Messieurs les membres du Comité de direction, nos salutations les meilleures.

Le Président :



Martin Moosmann

La Secrétaire :



Chantal Sottas